



Décision du Président

prise en vertu d'une délégation donnée
par le Comité Syndical

(article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Décision n°19-2024 : Signature d'un marché public n°2410T relatif à la fourniture de bennes type bras hydraulique de levage

Le Président du Syndicat du Bois de l'Aumône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Guide interne de la Commande Publique approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 31 janvier 2023 ;

VU la délibération n°2023-36 du Comité Syndical en date du 12 décembre 2023 portant délégation de compétences au Bureau et au Président stipulant que le Comité Syndical délègue au Président les attributions qui feront l'objet de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, services et travaux ou accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée selon les textes en vigueur ;

CONSIDÉRANT :

- le lancement de ce marché ordinaire ;
- la procédure de passation sous la forme de procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique ;
- les besoins du Syndicat relatifs à l'acquisition de bennes types bras hydraulique de levage : 17 bennes de 30 m³ et 3 bennes de 10 m³ ;
- les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :
 - o la situation juridique
 - o les capacités professionnelles, techniques et financières
- l'avis de la commission des marchés qui s'est réunie le 23 mai 2024 pour le jugement des offres ;
- les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique et environnementale	40.0 %
3-Délai de livraison	10.0 %

- les critères énoncés dans le règlement de consultation, il a été procédé au classement des 4 offres proposées et la commission propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société **SAS S2B Constructions** (70 200 LURE).

DÉCIDE

Article 1 : DE SIGNER le marché public n°2410T relatif à la fourniture de bennes type bras hydraulique de levage avec la société **SAS S2B Constructions** pour un montant de **132 962,00 € HT** (transport, livraison et déchargement inclus).

Article 2 : DE SIGNER tous les documents utiles à l'aboutissement de ce marché ordinaire, y compris les éventuels avenants.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet du Puy-de-Dôme

Fait à Riom, le 31 mai 2024.

Le Président,

Lionel CHAUVIN



Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20240531-DEC19-2024-AU
Date de télétransmission : 10/06/2024
Date de réception préfecture : 10/06/2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.